

<https://ressources-cemea-pdll.org/spip.php?article88>



# Dossier Mini-Camps

- Textes - Structures - Mini-camps -

Date de mise en ligne : dimanche 7 mai 2006

L'évolution des modes d'accueil collectif des enfants et des jeunes durant les temps de loisirs fait apparaître depuis quelques années une forte progression des centres de loisirs sans hébergement, les CLSH, comme des autres formes d'accueil de proximité.

Dans ce contexte, le mini-camp tient une place importante car il permet à un grand nombre d'enfants de vivre un départ en vacances hors du domicile familial, même si le séjour est de courte durée.

En dehors du centre de vacances, c'est en effet la seule possibilité pour les enfants et les jeunes de partir en séjours collectifs. Au-delà de sa fonction sociale de lieu de garde, le mini-camp constitue une occasion privilégiée d'aller vivre avec d'autres copains ailleurs que dans le quartier. Le projet pédagogique de l'équipe du centre de loisirs devra en faire un lieu où les enfants pourront, dans un cadre éducatif de qualité, vivre à leur rythme, échanger, apprendre, rencontrer l'autre et découvrir l'environnement.

La vie au mini-camp traduira les conceptions éducatives de l'organisateur ainsi que les choix pédagogiques faits par l'équipe d'animation. Elle témoignera également des contraintes d'ordre matériel.

Construire un projet de mini-camp et le mettre en oeuvre constituera une bonne occasion de travail en équipe et d'intégration dans le projet pédagogique des divers intervenants et prestataires d'activités.

Ce projet pédagogique permettra aux participants, de vivre ensemble à leur rythme et de prendre des responsabilités au sein d'un groupe à faible effectif.

Avec l'aide des animateurs, les enfants pourront monter eux-mêmes des projets et prendre des initiatives.

Au-delà des réalités évoquées ici, il convient de re-situer l'activité au mini-camp comme un support de la vie collective et du vivre ensemble. Dans cette perspective, les éventuels prestataires d'activités seront associés et pleinement intégrés au projet pédagogique.

Aujourd'hui, les textes législatifs définissent les conditions d'accueil, les objectifs éducatifs, les normes d'encadrement et les règles assurant la protection physique et morale des mineurs accueillis en centres de vacances et de loisirs.

Les mini-camps entrent dans ce cadre réglementaire et ont à répondre aux mêmes exigences.

Mais c'est le projet des organisateurs et de l'équipe qui fera du séjour un réel espace éducatif.

Cela suppose l'association des parents à ce projet et la prise en compte réelle des attentes des enfants.

Au sein du centre de loisirs, le mini-camp est une activité globale qui couvre l'ensemble des temps de vie, les actes de la vie quotidienne comme les activités plus ponctuelles.

Une telle activité globale concerne tous les aspects d'un séjour, qu'ils soient pédagogiques, gestionnaires ou matériels.

A ce titre, le mini-camp nécessite un encadrement formé et compétent, les animateurs BAFA agissant au sein d'une équipe éducative soutenue par la direction du centre.

**Lire la suite dans le document joint**